

et pour la France elle est complètement terminée, par la raison toute simple que le gouvernement français a donné son adhésion et sa signature au dernier protocole. C'est une règle établie en Angleterre que les traités conclus par un ministère sont respectés, et ne sauraient être défaits par le cabinet qui lui succède. De tout temps les hommes d'état anglais ont agi dans ce sens; et pour ne citer ici qu'un exemple, nous dirons que pendant son dernier ministère, le duc de Wellington a été plusieurs fois dans le cas de déclarer au parlement qu'il maintiendrait le traité de la quadruple alliance, bien qu'il n'en approuvât pas personnellement l'esprit. Cette conduite est rationnelle; si l'on ne l'observait pas, il n'y aurait plus de sûreté dans les relations internationales, et un changement ministériel ne serait plus une crise pour le pays où il s'effectue, mais une révolution pour les autres états.

— Les Anglais viennent de s'emparer du port d'Aden, dans la Mer-Rouge. Nous avons donné cette nouvelle, mais il est bon d'y revenir: l'Angleterre, qui nous cherche que elle à propos d'un pilote enlevé, et qui nous tance comme ses humbles vassaux, ne néglige aucun moyen de s'arondir. Elle ne permet point à ses amis et faux alliés de faire un pas en avant, en dehors de sa lisière, mais elle, elle marche dans sa force et sa liberté, et dévore les contrées. Le *National*, à propos de la conquête nouvelle de l'Angleterre, fait les réflexions suivantes, auxquelles nous donnons place d'autant plus volontiers, que nous avons toujours soutenu et démontré la fausseté de cette alliance; toute faite au profit de l'Angleterre contre nos intérêts:

« Quand les orateurs ou les journaux anglais se recrieront contre l'ambition et l'humour conquérant de la France, on pourra leur répondre en citant Aden ajouté à l'interminable liste des points fortifiés que l'Angleterre occupe dans toutes les parties du globe. Plus habile et plus ambitieux que nos gouvernans, le cabinet de Saint-James ne se borne point à de chevalresques expéditions d'honneur, plus ou moins approuvées par l'opinion ou les intérêts du pays; il ne fait pas de monstrueuses dépenses d'hommes ou d'argent pour prendre une forteresse et l'abandonner le lendemain. Ce qu'il convoite dans l'intérieur de sa domination et de son commerce, il l'achète ou le prend au besoin d'assaut, et il le garde à tout jamais. Aden, arraché de vive force à ses maîtres naturels, devient pour l'Angleterre la clé de la mer Rouge, de même que Gibraltar lui livre la porte de la Méditerranée, les îles Ionniennes, celle de l'Adriatique; Malé, la domination de l'Archipel; Héliopolis, celle des confins de la Belgique. L'Égypte française. Que le vice-roi d'Égypte permette aux ingénieurs anglais d'établir leurs chemins de fer à travers l'isthme de Suez, et la Grande-Bretagne se sera assurée la possession et le monopole exclusif des deux grandes routes de l'Inde. »

On écrit de Naples, 21 février:

On travaille avec beaucoup d'activité à l'armement d'une flotte destinée pour Tunis, afin de déclarer à cette régence qu'elle ait à renoncer au tribut que le royaume de Naples lui payait jusqu'à présent. Le frère du roi, le prince de Syracuse, ira en personne à Tunis pour s'acquitter de cette mission.

— Les journaux du soir disent que « la présence de M. Dupin a beaucoup avancé les affaires qui touchent à leur dénouement. » Il paraît donc que nous aurons un ministère de centre gauche. Toutes les nuances de ce parti, l'ancien centre gauche représenté par M. Dupin, et le nouveau représenté par M. Thiers, se trouveront rennés dans le nouveau ministère.

On dit depuis long temps que la France est centre gauche. Nous verrons à l'œuvre ce ministère qui est, dit-on, selon le cœur et l'esprit du pays.

Nous l'avouons du reste; nous préférons un ministère de centre gauche à un ministère de gauche pure. Nous ne sommes pas pessimistes; *minima è malis* est notre maxime; nous préférons M. Thiers à M. Odilon Barrot, et dans le nouveau ministère nous préférons M. Dupin à M. Thiers; nous préférons toujours celui qui nous semble devoir faire le moins de concessions à l'anarchie.

Du 16. — On a échoué dans les négociations qui avaient pour but de rallier la doctrine à l'ancien président du conseil. M. Guizot a fait observer que le nom seul de M. Molé suffirait pour éloigner la majorité de la chambre. Alors on a pu se résoudre, quoique à grand-peine, à subir le centre gauche.

Tout est changé depuis hier, M. Dupin, malgré la lettre dont nous avons parlé, annonçant le désir de rester étranger à la réorganisation du cabinet, a cédé à de hautes influences. Il accepte décidément le portefeuille de la justice avec les cultes. Il n'y aura pas de subdivision de divers ministères comme on l'avait dit: les choses resteront dans l'état. L'acceptation de M. Humann paraît probable, après celle de M. Dupin, c'est du moins l'opinion générale.

Le portefeuille de l'intérieur est réservé pour M. Passy, M.

Thiers aura les affaires étrangères, le maréchal Soult, la présidence du conseil et la guerre. Les autres ministères vacans seraient donnés à des membres distingués, soit de la gauche, soit de l'extrême gauche. C'est évidemment cette nuance qui l'emporte aujourd'hui.

Une réunion se tient ce soir chez M. Jacqueminot, la sera dédicé le parti que les 221 veulent prendre.

Cependant, la combinaison ne serait définitivement arrêtée qu'après avoir applani entièrement une difficulté qui pourrait tout faire échouer. La gauche n'a promis son appui au ministère du centre gauche tel qu'il est indiqué qu'à la condition expresse que M. Odilon Barrot serait porté à la présidence de la chambre. On prétend que l'on ne veut céder sur ce point que si l'on convient de porter M. Guizot à la présidence.

Du 17. — Les journaux qui ont déjà mission de défendre le cabinet contre la gauche, ont commencé depuis quelques jours à faire connaître les intentions de M. Thiers sur la question belge. Ils déclarent que la France est engagée par la signature de M. Molé, et qu'il n'y a plus à revenir sur le traité. Cependant le *Courrier* fait pressentir qu'en reconnaissant le traité, le nouveau ministère peut bien obtenir un délai d'exécution. La France, dit-il, n'est plus maîtresse d'annuler le traité. Mais il lui reste à négocier sur le mode d'exécution. Si la Belgique rejette les 24 articles, faut-il la contraindre à les accepter? Nous répondrons sans difficulté que la France ne peut ni contraindre la Belgique, ni souffrir qu'on la contraigne violemment. Une armée française envahissant la Belgique pour y faire respecter les arrêts de la sainte-alliance, serait un non-sens; une armée prussienne occupant le Luxembourg, serait une menace pour nos frontières.

En résumé les Belges sont encore libres, bien qu'ils ne soient pas unis. La France est engagée à respecter le traité; elle ne peut plus discuter que le mode d'exécution. Ce dernier secours est le seul que les Belges doivent attendre d'elle.

— Les journaux de New-York font mention d'une collision qui a eu lieu sur le territoire contesté, entre les autorités de la colonie anglaise de New-Brunswick, et celle de l'état du Maine. Il paraît que le gouverneur du Maine, sans en prévenir le gouverneur de New-Brunswick, a envoyé 250 hommes de milice pour chasser quelques gens qui coupaient du merrain dans le territoire contesté. Ces gens n'attendaient pas l'arrivée d'une force si imposante, et s'enfuirent mais furent poursuivis par la milice américaine, dont le chef avec quelques-uns des siens vint dans une maison sur la juridiction de New-Brunswick, et furent arrêtés soit par les autorités anglaises, soit par un corps de troupes; ils ont été conduits en prison. Les autorités du Maine ont de leur côté arrêté M. Langhlin, agent anglais, gardien du territoire contesté.

— *L'Estafette des Etats-Unis* donne les nouvelles suivantes de la Vera-Cruz:

« L'amiral Baudin a cru en avoir fait assez pour prouver aux Mexicains tout ce qu'il y a de folie et d'impuissance dans leur entêtement à soutenir une guerre contre la France. Désireux de mettre un terme à la gêne qu'à long-tems éprouvé le commerce de toutes les nations, il a, conformément aux instructions apportées de Paris par le *Veloce*, accepté la médiation offerte par l'Angleterre. Cette médiation avait dès le principe dû être refusée, parce qu'il importait avant tout à la France d'établir le droit et le pouvoir qu'elle a de châtier ses ennemis. Il lui importait aussi de mettre le pied sur le Mexique, pour être à tous momens prête à appuyer de sa force les négociations faites en son nom. Voici donc ce qui a été convenu:

Les hostilités cesseront, et le blocus sera levé. La flotte française restera sur les côtes du Mexique, et il sera, jusqu'à nouvel ordre tenu garnison dans le fort Saint-Jean d'Ulloa, qui sera remis en état de défense. Le chargé d'affaires anglais, M. Packenham, a reçu carte blanche de l'amiral Baudin. Il a toute latitude pour négocier avec le gouvernement mexicain l'indemnité due à la France et les traités qui doivent régler à l'avenir les relations entre les deux pays, comme aussi les mesures à prendre pour le redressement définitif des motifs qui ont amené la guerre.

La flotte française attendra le résultat de ces négociations, que l'amiral Baudin s'est d'ailleurs réservé de ratifier ou d'annuler, suivant qu'il en jugera le résultat digne ou non de l'intérêt et de l'honneur de son pays.

On le voit, dans cette occasion, comme toujours, la France aura su allier ce qu'elle doit d'égards et de confiance à ses amis, et ce qu'elle se doit à elle-même d'énergie et de vigueur. Elle dépose un moment les armes pour ouvrir une voie à la paix, mais en même tems elle proclame tout haut sa détermination de ne pas transiger avec ses droits et sa dignité. La guerre est suspendue, elle ne recommencera pas, si les Mexicains se montrent enfin dociles à la voix de la raison. Reste à savoir comment M. Packenham pourra traiter à la fois et d'une manière stable avec le gouvernement précaire de Mexico et avec le gouvernement provisoire de

Tampico. Dans tous les cas, s'il ne réussit pas à dénouer ce nœud gordien, la France saura bien le couper. »

Les nouvelles particulières que nous recevons du Mexique, par la voie de la Nouvelle-Orléans, nous apprennent qu'une conférence a eu lieu entre l'ambassadeur anglais, M. Packeham, assisté du chef de l'escadre du Saint-Laurent, et le général Santa-Anna. Cette entrevue n'a eu aucun résultat, le général mexicain ayant manifesté l'incroyable prétention de demander des indemnités à la France et notamment la restauration du fort de St-Jean d'Ulloa en l'état où il était avant le bombardement.

Les dispositions du président Bustamente ne laissent pas encore espérer une prochaine solution. Mais il paraît que le parti fédéraliste menace sérieusement le gouvernement de Mexico. Les chefs de ce parti, le général Mejia, commandant de Tampico, et le général Urrea, vont entreprendre une expédition contre Matamoros, et ils comptent entraîner la défection de l'armée entassée derrière les remparts de cette ville.

— On lit dans le *Messageur* :

« Hier soir, le roi a reçu M. le maréchal Soult, M. Thiers et M. Dupin.

» Aujourd'hui, à deux heures, les mêmes personnages ont eu avec S. M. une entrevue qui s'est prolongée jusqu'à cinq heures.

» Nous croyons que les difficultés qui ont retardé jusqu'à présent la composition du cabinet touchent à leur solution.

» Les noms sur lesquels on paraît d'accord sont ceux de MM. Soult, Humann, Duperré, Villemain, représentant la chambre des pairs, et de MM. Thiers, Dupin, Passy, Sauzet et Dufaure, représentant la chambre des députés.

» On a reçu des nouvelles de M. Humann, et on attend son arrivée pour demain ou après-demain. »

— On lit dans le *Nouvelliste* :

« Ce matin, le maréchal Soult et MM. Thiers et Dupin ont eu une conférence avec le roi.

» On a reçu des nouvelles de M. Humann, et l'on sait qu'il doit être rendu à Paris demain ou après-demain.

» La crise ministérielle approche de plus en plus d'une solution satisfaisante.

La question de personnes est à peu près vidée, et l'on peut s'attendre à voir figurer dans la nouvelle combinaison le maréchal Soult, M. Thiers, l'amiral Duperré, M. Passy, M. Humann, M. Dupin, M. Villemain, M. Sauzet et M. Dufaure. »

Comme on le voit, ces deux listes sont identiques et ont presque l'air d'être officielles. Il paraîtrait alors que nous aurions neuf ministres au lieu de huit. On referait le ministère de M. l'abbé Frayssinous pour M. Sauzet.

(Débats.)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Voici le contenu de la correspondance ordinaire de Bayonne, du 11 mars :

« On a des nouvelles du quartier-général de don Carlos à Tolosa, en date du 9. Maroto qui était encore à Durango a adressé une proclamation à l'armée. Don Carlos avec la princesse de Beira et sa famille, ainsi qu'une partie de ses nouveaux ministres, a visité la ligne d'Andoain. Le commandant provisoire de la ligne et son état-major se sont avancés à la rencontre des princes jusqu'à Sorradilla. La présence des princes sur la ligne a été annoncée par des salves d'artillerie. Don Carlos est ensuite retourné à Tolosa : il a plus d'une fois manifesté aux officiers la satisfaction que lui avait fait éprouver le bon état des lignes fortifiées.

» Le père Cyrille est arrivé le 8 à Tolosa. Marco del Ponte, à peu près rétabli, y est attendu.

» Le chef de la colonne volante de Navarre, Lucus, a exécuté un coup de main d'une rare hardiesse. Il est parvenu, en évitant plusieurs garnisons christines, d'Agoiz à Lumbier et Galipiento, à surprendre, entre Sanguesa et Tafalla, 31 pecceteros qu'il a faits prisonniers. »

Les feuilles libérales de la frontière, désespérées d'avoir vu les évènements d'Estella tourner au profit de la cause royale, s'efforcent de faire croire que des négociations pacifiques ont lieu entre les deux généraux en chef. D'après elles, la dissolution des cortès de Madrid et l'exil des anciens ministres du roi auraient été combinés entre Maroto et Espartero pour faciliter des transactions que l'Europe appuie et que la reine Marie-Thérèse s'est engagée à mener à terme.

Nous ne croyons pas devoir réfuter sérieusement ces opinions qui sont la seule consolation laissée aux amis de Christine après tant d'espérances si tristement déçues.

PAYS-BAS. — Bruxelles, 17 mars.

On croyait que la discussion serait close hier, et que la chambre remettrait à demain le vote sur les amendemens et sur le projet lui-même. Il n'en a pas été ainsi. Douze jours de longs, de très-longs débats, soixante discours ne paraissent pas encore suffisants.

Quand donc en finira-t-on ? Nous le disons à regret, mais dans les circonstances où nous sommes, la chambre méconnaît trop l'état de malaise du pays. Une question de la gravité de celle qui lui est soumise demandait une solution plus prompte, soit dans un sens, soit dans un autre. Si nous nous exprimons ainsi, ce n'est certes pas dans l'intérêt de l'opinion que nous défendons, chaque jour ne vient-il pas justifier nos prévisions, chaque jour ne vient-il pas détruire les illusions de nos adversaires ? Ils espéraient dans les élections françaises ; ils voulaient traîner la discussion jusqu'à ce que l'on connût ce qu'elles produiraient. Ils doivent être satisfaits maintenant sous ce rapport, mais aussi ils doivent être déçus.

Des trois hommes entre lesquels le pouvoir se balance, l'un, M. Guizot, a nettement reproché qu'on ait tardé si long-tems d'en finir avec la Belgique ; l'autre, M. Thiers, nous prévient qu'un rejet, un ajournement ne remédierait à rien ; et le troisième, M. Odilon Barrot, décline à l'avance sa responsabilité en faisant remarquer que la France est engagée, irrévocablement engagée. Mais ce n'est pas du triomphe plus ou moins complet de nos opinions que nous nous préoccupons ; nous avons assez de confiance dans la sagesse de la chambre pour n'avoir jamais douté de l'adoption du projet ; ce sont les intérêts de la Belgique entière qui souffrent d'une si longue attente et qui nous inquiètent ; c'est le Limbourg, le Luxembourg que l'on tient, inhumainement, dans une cruelle anxiété. Au nom de tous ces intérêts, au nom de sa dignité même, la chambre ne doit pas prolonger davantage cette pénible discussion.

(Indépendant.)

— On pense que la discussion de la loi relative au traité sera clôturée demain à la demande de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. Pour lors, le vote aurait lieu immédiatement, afin que le sénat, convoqué pour après-demain, puisse à son tour, la discuter sans délai. Cependant la liste des orateurs inscrits est, comme nous l'avons dit, loin d'être épuisée. Sont inscrits pour : MM. Lebeau, Wallaert, Meeus, Dolez, A. Rodenbach et Rogier (ce dernier a déjà parlé) ; et contre : MM. Doignon, Cornely, de Renesse et Dumortier (parlant aussi pour la seconde fois).

Du 18. — Quatre propositions diverses sont venues compliquer la discussion du projet présenté par le gouvernement pour être autorisé à conclure le traité. Par la première de ces propositions M. Pirson demande l'ajournement de la discussion ; par la seconde, M. Peeters desire que l'acceptation n'ait lieu que sous la condition expresse que les populations cédées conserveront les libertés civiles et religieuses dont elles jouissent actuellement.

Donnant plus d'extension à cette réserve, M. Polléus veut qu'il soit stipulé que les communautés, les corporations et les établissemens religieux ou d'instruction publique, conserveront leurs propriétés, et que les temples consacrés au culte catholique ne pourront être en même tems destinés à un autre culte. Enfin M. Desmazières propose de retrancher du libellé du projet le mot *clauses*, pour n'autoriser l'acceptation du traité que sous telles réserves qu'il seront jugées utiles ou nécessaires.

De ces propositions, trois entraînent en réalité le rejet du projet ; elles équivalent à un refus formel d'adhérer au traité. Il importe donc au plus haut point que la chambre ne se méprenne pas sur les conséquences des votes qu'on lui demande, et qu'elle ne se laisse pas conduire par un moyen détourné, à un rejet qui ne serait pas dans sa pensée.

(Indépendant.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 20 mars.

A la suite de l'assemblée convoquée dimanche dernier, au local du Cercle, la requête à S. M. dont nous avons annoncé le but patriotique, a été couverte d'un grand nombre de nouvelles signatures. Beaucoup de forains y ont apposé leurs noms.

— On écrit de Francfort, le 10 mars, au *Handelsblad* :

Le 15 de ce mois s'ouvriront à Berlin les conférences des états de l'union des douanes allemandes, qui y ont déjà envoyé leurs députés. On assure que le traité, qui a été conclu récemment entre la Prusse et les Pays-Bas, sera un des objets des délibérations. On espère que les relations commerciales entre les Pays-Bas et les états allemands, ne tarderont pas à se raviver. En se fondant sur la conjecture que dans le courant de cette année le tarif des douanes pourrait être publié par chacun des états, on avait répandu le bruit que la Bavière et le Wurtemberg se serviraient tout d'abord de cet objet des délibérations ; on ajoutait que quelques-uns des états de l'Allemagne méridionale suivraient cet exemple et étaient d'intention de conclure une union de douanes avec la Bavière et le Wurtemberg, en opposition avec l'union du Nord, à la tête de laquelle se trouve la Prusse ; mais ces bruits sont tout-à-fait dénués de fondement.

L'ÉCUELLE ET LA BESACE.

Sous ce titre, M. Ernest Buschmann, jeune littérateur, notre compatriote, publie un ouvrage qui appelle l'attention des amis de la littérature et des études historiques. Voici un extrait du prospectus qui annonce cette production sur laquelle nous aimons à diriger l'intérêt et la curiosité de nos lecteurs :

Le seizième siècle présente aux regards du poète, comme à celui de l'historien, un grand spectacle. L'art se transforme; l'unité catholique se heurte contre les doctrines nouvelles qui tendent à la détruire; les traditions féodales font place à la politique moderne; les guerres civiles, les guerres nationales, les guerres religieuses ensanglantent l'Europe d'un bout à l'autre. Plus d'une haute leçon se révèle dans les pages brûlantes de l'histoire de cette époque qui offre de si singulières analogies avec la nôtre. En Belgique, une tragédie sanglante fait vivement ressortir sur le fond sombre où les scènes qui la composent se déroulent dans leur fatale succession, les traits distinctifs qui marquent cette ère tumultueuse.

L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons, a tenté de reproduire sous des formes littéraires, et néanmoins avec une scrupuleuse fidélité historique, quelques unes de ces scènes; il a essayé de faire revivre par le dialogue, les hommes si différents qui en furent les acteurs, en leur conservant les sentiments, les mœurs, le caractère, la parole même, qu'une étude minutieuse des chroniques, des documens contemporains, lettres, actes, pamphlets, etc., lui a montré leur appartenir. Parmi les divers modes d'exécution qui s'offraient à lui, il a préféré la forme dramatique avec le relief du vers. Des notes renfermant en général des faits avec le relief du vers. Des notes renfermant en général des faits avec le relief du vers. Des notes renfermant en général des faits avec le relief du vers.

Les scènes historiques du XVI^m siècle, s'ouvrent par le festin célèbre dans lequel les nobles confédérés adoptèrent la dénomination caractéristique de *gueux*, et se fermèrent sur la mort des comtes d'EGMONT et de HORN. Les dévastations des *Iconoclastes* dans la cathédrale d'Anvers, l'entrevue de *Willebroeck*, l'arrestation des deux comtes à la fin d'un conseil du duc d'ALBE, et la bataille de *Winschooten*, remplissent l'intervalle qui sépare ces deux événemens. L'auteur a pensé que le seul moyen d'imprimer un caractère de nouveauté à un sujet qui a donné naissance à plusieurs œuvres littéraires d'un haut mérite, était peut-être de le tremper plus avant dans cette source féconde de drame et de poésie. — l'histoire.

N. B. On souscrit à Luxembourg, chez M. Kuborn, libraire. Prix de souscription 4 fr. Un beau vol. in-8° avec gravures.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS

Relatif à l'entretien des grandes routes pendant l'exercice de 1859.

La commission de gouvernement du grand-duché de Luxembourg, fait savoir, qu'en sa séance du 22 de ce mois, à dix heures du matin, en l'hôtel du gouvernement, elle recevra les soumissions en double, dont un exemplaire sur timbre, qui lui seront présentées pour l'entretien pendant l'exercice 1839 des parties de grandes routes qui avoisinent la ville de Luxembourg.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges chez M. l'ingénieur des mines, faisant fonctions d'ingénieur du Waterstaat et au secrétariat de l'administration générale. Luxembourg, le 5 mars 1839.

Librairie de J. P. KUBORN,
à LUXEMBOURG et à ARLON.

HISTOIRE DE NAPOLEON par M. de NORVINS, édition illustrée par un très-grand nombre de vignettes imprimées dans le texte et plus de 100 grandes planches séparées, d'après Roffet et Vernet. Un grand vol. in 8° de 7 à 800 pages, paraissant en 80 livraisons, à 25 centimes, ou 40 livraisons doubles. 20 fr. l'ouvrage complet, toutes les livraisons qui dé-

Vente irrévocable
le 30 MARS 1839.

Seigneurie de Neudegg,

évaluée juridiquement à

UN MILLION 578266 FLORINS V. DE V.,

ayant 139 districts et 13275 habitans sous sa domination.

Principalement chargée de cette entreprise autorisée de S. M. l'empereur d'Autriche, l'on est prié de s'adresser directement pour recevoir les titres, qui se font franc de port, de même en tems utile le bulletin officiel des les numéros gagnans à

L'administration générale M. A. CAHN ET COMP.,
Banquiers à MAYENCE s. l. Rhin.

passeront le nombre annoncé, seront fournis *gratis* à mes abonnés. En souscrivant pour 6 exemplaires on obtient le 7^e gratis.



A LOUER

pour trois ou plusieurs années et pour être occupée de suite :

Une **GRANDE MAISON** située à Larochette, sur la place aux foires, connu sous le nom de Gindten, ayant trois grandes caves voutées, cour, remises, grange, écuries et un jardin y attenant; au rez-de-chaussée six, au premier sept, et au second étage cinq chambres, propre à tout genre de commerce.

Les amateurs sont priés de s'adresser à M. le notaire Mathieux-Cathias, ou à M. Reuter, marchand audit Larochette.

BREVET D'IMPORTATION ET DE PERFECTIONNEMENT.

Pâte de Regnauld, aîné,

Perfectionnée et préparée par LEGRAS,

Rue aux Choux, N° 35, à Bruxelles.

Cette PATE est ordonnée par tous les Médecins pour la guérison des Rhumes, Toux, Catarrhes, Astmes, Coqueluches, Enrouemens et les Affections de poitrine.

Prix : 1 Fr. 50 centimes la boîte.

DEPOT chez CROSSE-NAMUR, confiseur, Grand' rue, n° 125, à Luxembourg.

Le soussigné, sellier-tapissier, Grand' rue, n° 108, a l'honneur de prévenir les amateurs, qu'il a à vendre, à un prix modéré: un Char-à-Bancs à 9 places, ainsi qu'une Calèche avec une vache et les malles, propre pour la ville et la campagne, et un Tilbury avec cheval et les harnais. HOON.

Edictal-Citation.

Auf Requisition der königlichen Intendantur des 8ten Armeekorps zu Coblenz, werden die unbekanntenen Gläubiger, welche an die Kassen der nachstehend verzeichneten Truppenteile und Administrationsbranchen in Luxemburg, des 2ten und des Füfzler Bataillons des 3oten Infanterie-Regiments, vom 15ten July bis ultimo Dezember;

des 37ten Infanterie-Regiments, nebst dessen beiden Bataillonen;
des 39ten Infanterie-Regiments, nebst dessen beiden Bataillonen;
der Reserve-Regiments-Artillerie-Abtheilung;
der Reserve-Regiments-Pionier-Compagnie;
des Artillerie-Depots;
des Proviant-Amtes;
der Garnison-Verwaltung;
des allgemeinen Garnison-Lazareths und der beiden Garnison-Schulen;

aus dem Jahre 1838 Forderungen zu haben vermeinen, hierdurch vorgeladen, sich mit ihren Ansprüchen binnen einer Frist von 6 Wochen und spätestens in dem des Endes vor dem Deputirten, Herrn Oberlandesgerichts-Auscultator von Prüter auf den 10. April d. J., Vormittags 11 Uhr hieselbst anwesenden Termine zu melden, unter dem Präjudiz, daß diejenigen Gläubiger, welche sich in diesem Termine nicht einfinden, mit ihren Forderungen an die genannten Kassen präcludirt und sie deshalb bloß an die Person desjenigen, mit welchem sie contrahirt haben, verwiesen werden sollen.

Ham, den 28. Januar 1839.

Civil-Senat des königlichen Oberlandesgerichts
Schreiber.

Bedeutende Holz-Versteigerung.

Auf Ersuchen der Dame Wittwe Clemens, Rentnerin in Luxemburg, sollen am Dienstag, 26. des laufenden Monats März, um neun Uhr Vormittags, im Büchlerwalde, in dem diesjährigen Holzschlage, nahe bei der Landstraße, 8.000 auserlesene und zweimal gebundene Fäshen, und 20 starke Eichenstämmen, meistbietend, auf Borg, bis zum fünfzigsten Martinitag, veräußert werden.

Den 14. März 1839.

J. Funck, Notar.

Pour 20 francs 1 action,
" 100 " 6 " dont 1 violette.